



PAIEMENT FACTURES DE RESTAURATION

publié le 04/04/2023

Bonjour,

La facture du trimestre avril juillet 2023 vient de vous être adressée par mail. **Vous voudrez bien, pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, régler la facture précédente du trimestre janvier mars 2023, avant que des procédures lourdes soient mises en place par l'agence comptable**

Je vous rappelle que :

- ▶ le trimestre est payable d'avance
- ▶ vous avez la possibilité de régler tous les mois par télépaiement via l'ENT : site du collège → Pronote-ENT → Educonnect élèves et parents → identifiant et mot de passe parent (pas enfant) → portail des téléservices → si vous avez plusieurs enfants cliquer en haut à droite sur le nom (ou les initiales à côté) de l'enfant concerné → paiement des factures.
- ▶ en cas de difficultés financières ponctuelles, vous pouvez bénéficier de l'aide du fonds social ou d'une bourse départementale (ci-joint les documents à remplir et à me retourner accompagnés des justificatifs)
- ▶ en cas de besoin, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement.

Joséphine MOURGUES
Gestionnaire

Documents joints

 formulaire_aide_bourses_departementale-4 (PDF de 76.6 ko)

 formulaire_aide_fonds_social_2022-2023 (PDF de 39.4 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.